

Musique, 1^{re} secondaire, 169104
Enseignant : Alain Turgeon

Connaissances abordées durant l'année (maîtrise)		
Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.		
Étape 1	Étape 2	Étape 3
Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble
Procédés de composition	Procédés de composition	Procédés de composition
Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques
Média, outils, techniques	Média, outils, techniques	Média, outils, techniques
Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation
* Référence : document sur la progression des apprentissages		

Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)	Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières
Cahier d'exercices Tutti!	Bonne écoute, respect du matériel musical
Devoirs et leçons	Récupération et enrichissement
Devoirs périodiques, études de biographies	Annoncées sur la porte de la classe pour deux mois à la fois

Musique, 1^{re} secondaire

Compétences développées par l'élève

Créer des œuvres musicales	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève exploite des idées en vue d'une création, réalise de courtes improvisations mélodiques et rythmiques, exploite des moyens sonores, des éléments du langage musical et de techniques.
Interpréter des œuvres musicales (70 %)	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève joue des pièces musicales d'un répertoire varié, expérimente la technique vocale ou instrumentale. Il apprend à suivre les indications du chef d'orchestre, est à l'écoute des autres et s'approprie le caractère expressif de la pièce musicale.
Apprécier des œuvres musicales (30 %)	Avec l'aide de l'enseignant, l'élève apprend à discerner les éléments d'une œuvre musicale ainsi que les éléments symboliques et expressifs. Il apprend à les mettre en relation avec des aspects historiques et à utiliser le vocabulaire disciplinaire pour communiquer son appréciation.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 31 août au 8 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 9 novembre au 1er février		3 ^e étape (60 %) Du 4 février au 20 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS ¹	Résultat inscrit au bulletin
5% par cours sur la compétence «écouter le chef d'orchestre», gamme, rythmes, théorie, appréciations d'œuvres musicales, apprentissages des instruments musicaux, biographie d'artistes	Oui C1-C2-C3	5% par cours sur la compétence «écouter le chef d'orchestre», gamme, rythmes, théorie, appréciations d'œuvres musicales, apprentissages des instruments musicaux, biographie d'artistes	Oui C1-C2-C3	5% par cours sur la compétence «écouter le chef d'orchestre», gamme, rythmes, théorie, appréciations d'œuvres musicales, apprentissages des instruments musicaux, biographie d'artistes	Non	Oui C1-C2-C3

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CS : commission scolaire